

NATURA 2000

01/02/2022 – VILLA Olivier, NOZAY Solène

PROGRAMME D'ACTIVITE POUR L'ANIMATION DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS

01/03/2022 AU 28/02/2023

Sites Natura 2000

ZSC Tourbière de Négarioux-Malsagne (FR 7401104)

ZSC Landes et zones humides de la Haute-Vézère (FR 7401105)

ZSC landes des Monédières (FR 7401107)

ZSC Gorges de la Vézère autour de Treignac (FR 7401109)

ZSC Forêt de la Cubesse (FR 7401110)

ZSC Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret-Bel-Air (FR 7401123)

ZSC Haute-Vallée de la Vienne (FR 7401148)



Chantier de restauration de tourbière. Haute-Vallée de la Vienne, hiver 2020-2021

Rappel :

Le 23 février 2021, le syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin a été désigné Structure Porteuse de l'animation des sept sites Natura 2000 dont traite ce programme

Table des matières

I. ZSC TOURBIÈRE DE NÉGARIOUX-MALSAGNE (FR7401104)	4
1. Gestion en faveur des habitats et des espèces	4
2. Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces	6
3. Animations et communication	6
4. Réseau d'acteurs et formation	7
5. Pilotage de l'animation du site	7
II. ZSC LANDES ET ZONES HUMIDES DE LA HAUTE-VEZERE (FR7401105)	8
1. Gestion en faveur des habitats et des espèces	8
2. Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces	16
3. Animations et communication	17
4. Suivi des habitats et des espèces	17
5. Pilotage de l'animation du site	17
III. ZSC LANDES DES MONÉDIÈRES (FR 7401107)	19
1. Gestion en faveur des habitats et des espèces	19
2. Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces	20
3. Animations et communication	21
4. Réseau d'acteurs et formation	21
5. Pilotage de l'animation du site	21
IV. ZSC GORGES DE LA VEZERE AUTOUR DE TREIGNAC (FR 7401109)	23
1. Gestion en faveur des habitats et des espèces	23
2. Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces	23
3. Suivi des habitats et des espèces	23
4. Pilotage de l'animation du site	24
V. ZSC FORÊT DE LA CUBESSE (FR 7401110)	25
1. Gestion en faveur des habitats et des espèces	25
2. Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces	25
3. Suivi des habitats et des espèces	26
4. Animations et communication	26
5. Pilotage de l'animation du site	26
VI. ZSC TOURBIÈRES ET FONDS TOURBEUX DE BONNEFOND PÉRET-BEL-AIR (FR 7401123)	28
1. Gestion en faveur des habitats et des espèces	28
2. Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces	29
3. Suivi des habitats et des espèces	29
4. Animations et communication	29
5. Réseau d'acteurs et formation	29
6. Pilotage de l'animation du site	30
VII. ZSC HAUTE-VALLÉE DE LA VIENNE (FR 7401148)	31
1. Gestion en faveur des habitats et des espèces	31
2. Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces	35
3. Amélioration des connaissances et suivi scientifique	35
4. Animations et communication	36
5. Réseau d'acteurs et formation	36
6. Pilotage de l'animation du site	36

Table des illustrations

Figure 1 : Carte de localisation des sites Natura 2000	3
Figure 2 : tourbière de Négarioux-Malsagne, localisation du contrat Natura 2000 Forestier souscrit en 2021	4
Figure 3 : Secteurs d'investigations (terrain + cadastre) en 2022 pour de possibles contrats Natura 2000 forestiers.....	5
Figure 4 : Emprise du projet de remise en pâturage de secteurs en déprise	19
Figure 5 : carte des secteurs investigués et des zones retenues pour le démarchage des propriétaires.....	32
Figure 6 : Emprise et projet du PLAE en complément du contrat ni-ni souscrit à Tarnac en 2020.....	34

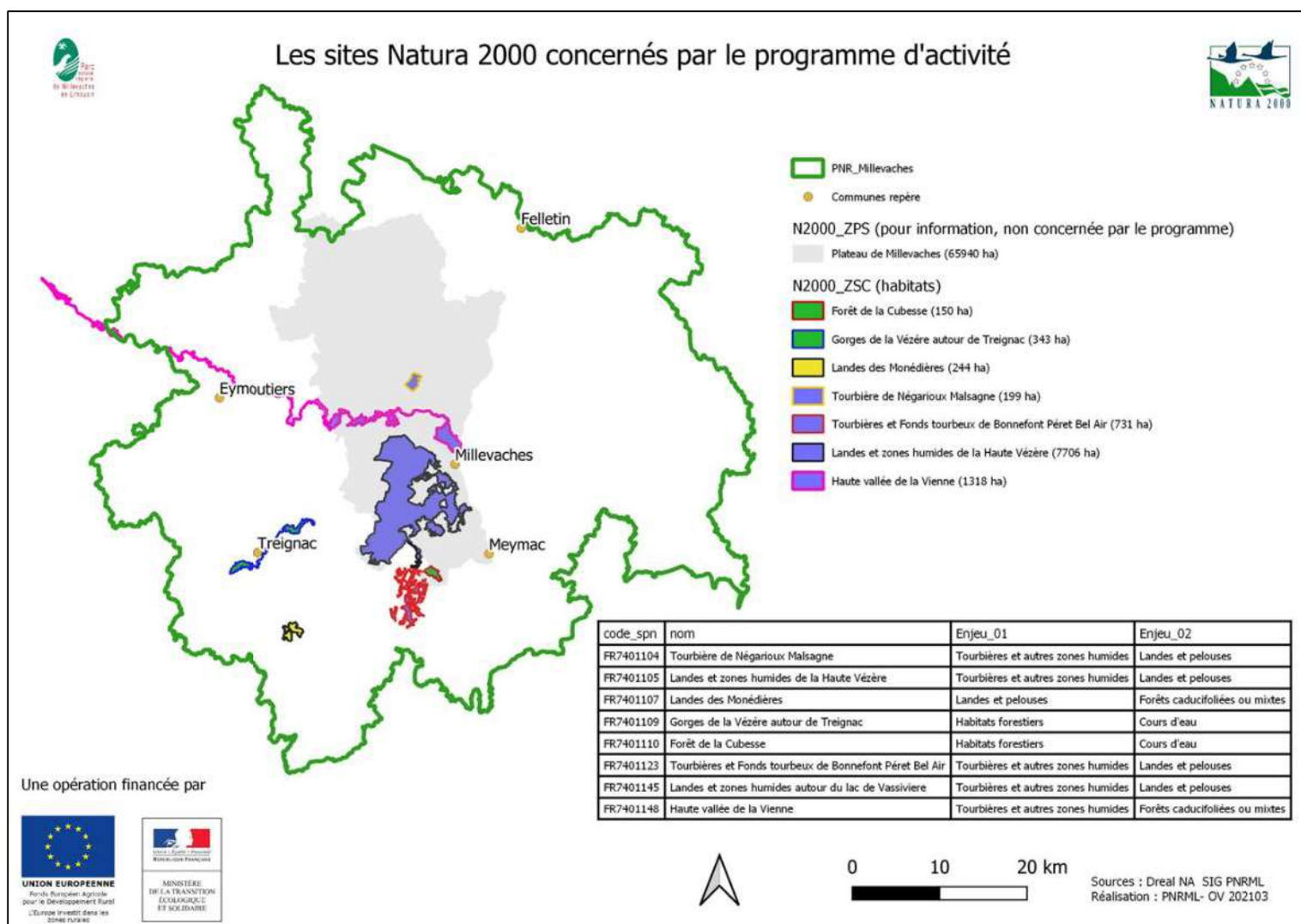


Figure 1 : Carte de localisation des sites Natura 2000

VII. ZSC HAUTE-VALLÉE DE LA VIENNE (FR 7401148)

1. Gestion en faveur des habitats et des espèces

a) Contrats non agricoles et non forestiers

• Charte du site :

L'objectif sera de promouvoir la charte auprès des divers propriétaires contactés ou rencontrés lors de la période d'animation à venir.

La promotion de la Charte Natura 2000 de la ZPS sera assurée concomitamment lorsque les parcelles visées se trouvent également incluses dans son périmètre.

• Contrats Natura 2000 :

(1) Suivi du contrat non-agricole non-forestier en cours sur le secteur de la Berbeyrolle à Tarnac (19)

Un contrat non-agricole non-forestier d'envergure a été initié fin 2020 sur le bassin versant de la Berbeyrolle inclus aussi bien dans la Z.S.C. « Haute Vallée de la Vienne » que la Z.P.S. « Plateau de Millevaches ». Le programme d'actions va permettre de réhabiliter des parcours sur une quarantaine d'hectares de landes, tourbières et zones humides.

Une partie des travaux a déjà eu lieu (bûcheronnage, passerelles, rédaction d'un plan de gestion pastoral), certains autres sont prévus sur la période d'animation à venir (clôtures, analyse et réajustement du plan de gestion pastoral). Ils vont nécessiter une attention toute particulière.

Un suivi régulier des travaux (visites de chantier) sera effectué. De même, le maître d'ouvrage sera assisté (p. ex. conseils, élaboration et dépôt des dossiers de demande d'acompte et de solde) et le maître d'œuvre encadré (p. ex. vigilance sur le respect du cahier des charges, préconisations supplémentaires éventuelles, etc.).

Un temps sera prévu pour accompagner l'agricultrice dans la mise en place de son pâturage au printemps 2022 (respect du plan de gestion pastoral).

Un autre temps sera également prévu pour accompagner le prestataire qui va établir l'analyse de la première année de remise en pâture (automne 2022), dans l'optique de réajuster le plan de gestion pastoral si nécessaire.

(2) Suivi et finalisation du contrat forestier au lieudit Chez Troussas sur la commune de Tarnac (19)

Un contrat forestier a été déposé en 2021 pour le « maintien de 3,05 ha d'îlot et arbres sénescents en bord de Vienne » au lieudit Chez Troussas sur la commune de Tarnac (19).

Il s'agira là de continuer d'accompagner les propriétaires jusqu'à la finalisation effective du dossier de mise en paiement.

(3) Recherche et accompagnement de nouveaux contrats

Début 2022, de nouvelles zones, à dominante forestière, ont été investiguées dans les secteurs des bords de Vienne sur les communes de Faux-la-Montagne (23), Rempnat (87) et Tarnac (19).

Les propriétaires des zones à fort enjeux naturalistes ont été démarchés par courrier et des contrats natura 2000 forestiers de maintien d'îlot et d'arbres sénescents leurs ont été proposés.

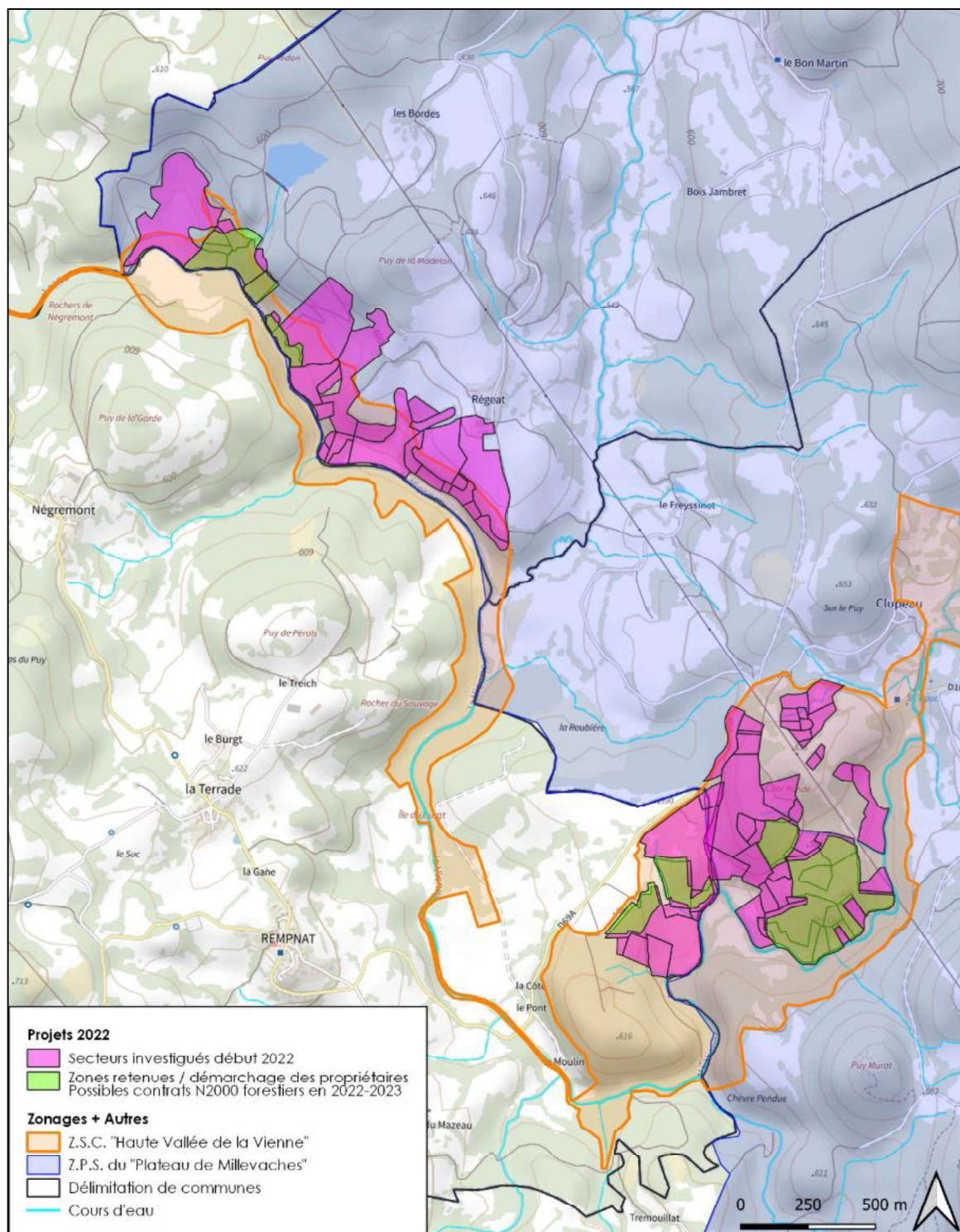


Figure 5 : carte des secteurs investigués et des zones retenues pour le démarchage des propriétaires.

Sur ces secteurs, des projets de pré-contrats sont attendus.

Lors de la prochaine session d'animation, l'objectif sera donc d'accompagner les volontaires à mettre en place ces projets (dépôt du pré-contrat, dépôt de la demande de subvention, marquage des parcelles et des arbres, dépôt de la demande de mise en paiement, etc.).

Outre ces projets, l'objectif sera également de promouvoir et favoriser l'émergence d'autres pré-contrats dans ces secteurs d'ici le début de l'année 2023.

Temps de travail dévolu aux actions :

- 170 heures / Ingénieur Territorial
- 23 heures / Technicien Territorial
- 8 heures / Ingénieur Territorial Géomaticien

Contenu :

- Promotion de la charte du site
- Suivi administratif et technique du contrat Natura 2000 ni-ni souscrit en 2020
- Finalisation du contrat Natura 2000 forestier de 2021
- Accompagnement de possibles contrats Natura 2000 forestiers suite au démarchage effectué début 2022
- Investigations pour de possibles autres nouveaux contrats Natura 2000 forestiers, recherche des propriétaires, démarchage des contractants potentiels (envoi de notes techniques), constitution des dossiers de pré-contrat.
- Phases de terrain : visites de chantier, visites de parcelles, marquage de parcelle/arbres

b) Mesures agroenvironnementales et climatiques

• MAEC :

La période d'animation ne devrait pas permettre de proposer aux éleveurs du site de s'engager dans les mesures issues de la nouvelle programmation PAC (celles-ci devant être opérationnelles au cours du printemps 2023).

Lors de la campagne 2022, les agriculteurs ne vont pas avoir la possibilité d'engager de nouvelles parcelles (sauf pour la mesure LI_PNRM_SHP01 sur une année). Toutefois, ils vont pouvoir prolonger ou non d'une année les engagements souscrits au printemps 2021.

À noter qu'en cas de changements (retrait d'une ou plusieurs parcelles), les cartes d'engagements seront à refaire et à transmettre au service instructeur.

En conséquence, le volet MAEC de l'animation Natura 2000 entre mars 2022 et février 2023 consistera à :

- Assister les éleveurs déjà engagés (accompagnement dans le cas de renouvellement et/ou de changements)
- Préparer la nouvelle programmation (appropriation des nouvelles mesures, sensibilisation des éleveurs, etc.).

Dans le cadre de l'animation des MAEC, les orientations principales sont :

- Préserver l'intégrité des cours d'eau et des zones humides, en cherchant à éviter leur dégradation par le bétail.
- Assurer un entretien par le pâturage sur des parcelles gagnées par l'enfrichement.

• Plan de gestion pastorale :

Le Groupement Pastoral de Peyrelevade mobilise chaque année la mesure d'aide au gardiennage dénommée 7.6.8 dans le Programme de Développement Rural de la Région Nouvelle Aquitaine. Cette aide est bonifiée car elle concerne des surfaces pastorales localisées en site Natura 2000. L'une des conditions d'éligibilité à cette aide est que le bénéficiaire doit disposer d'un plan de gestion pastorale qui prenne en compte les enjeux liés à Natura 2000.

Ainsi, le prestataire se rapprochera de l'Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine, qui coordonne la rédaction des plans de gestion pastorale, et lui proposera d'assumer la rédaction du volet Natura 2000 pour les parcelles incluses dans la Z.S.C. « Haute Vallée de la Vienne ».

Temps de travail dévolu à l'action :

- 50 heures / Ingénieur Territorial

Contenu :

- Prise de contact avec les agriculteurs
- Dossier d'exploitation
- Cartographie
- Synthèse / analyse
- Veille à la prise en compte de Natura 2000 dans les plans de gestions pastoraux des groupements d'éleveurs

c) *Gestion adaptée des habitats et espèces d'intérêt communautaire via d'autres outils financiers*

Fin 2021, en appui du contrat non-agricole non-forestier souscrit en 2020 à Tarnac (19), un projet de PLAIE a été déposé auprès de la Région [PLAE = Plan Local Agri-Environnemental (outil financier propre au PNRML permettant la restauration et la gestion de milieux patrimoniaux)].

Il vise à la restauration et la remise en pâturage d'une ancienne lande sèche sur une coupe à blanc forestière survenue en 2021.

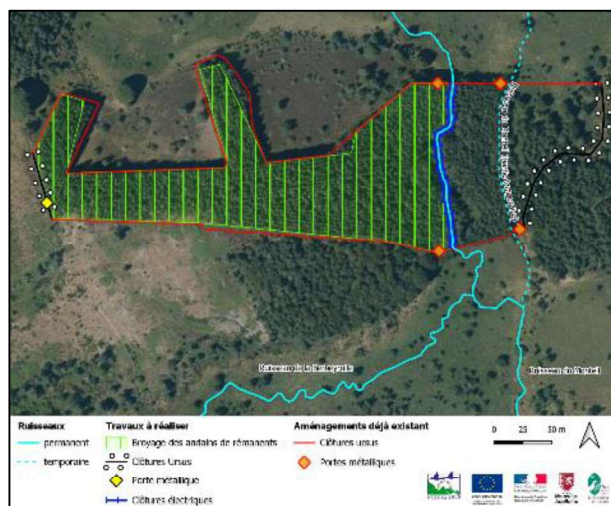


Figure 6 : Emprise et projet du PLAIE en complément du contrat ni-ni souscrit à Tarnac en 2020

L'objectif sera de suivre le volet administratif et technique de ce projet lors de la période d'animation à venir, ainsi que le prestataire dans la phase de réalisation des travaux.

Temps de travail dévolu à l'action :

- 70 heures / Ingénieur Territorial

Contenu :

- Suivi administratif et technique du PLAE
- Suivi et visites de chantier

2. Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces

Le SMAG du PNRML apportera aux services de l'État et/ou aux maîtres d'ouvrages de plans, projets, travaux soumis à évaluation des incidences Natura 2000, toute information, conseil ou avis permettant d'éviter, réduire ou compenser les impacts sur les habitats et espèce d'intérêt communautaire du site.

Temps de travail dévolu à l'action :

- 32 heures / Ingénieur Territorial

Contenu :

- Contact avec les services de l'État et/ou maîtres d'ouvrages
- Phase de terrain : visite des parcelles concernées
- Synthèse / analyse
- Cartographie éventuelle des sensibilités environnementales
- Envoi de préconisations propres aux habitats et aux espèces

3. Amélioration des connaissances et suivi scientifique

Les prospections naturalistes et/ou analyses cartographiques permettent de disposer d'une base de données objectives permettant d'évaluer les tendances d'évolution des habitats et des espèces dans le site.

Un travail de recherche d'espèces d'intérêt communautaire sera donc entrepris sur le site en 2022. Afin d'optimiser les prospections, une réflexion sera préalablement menée sur les espèces à rechercher, ainsi que sur la méthodologie à employer pour contacter et recenser ces espèces.

De plus, en 2020 et 2021, onze placettes de Suivi des habitats et des espèces floristiques ont été mises en place au sein du contrat non-agricole non-forestier souscrit à Tarnac en 2020. L'objectif sera de suivre et d'informatiser les placettes de suivi dans l'interface GEONATURE gérée par le SMAG du PNRML.

Temps de travail dévolu à l'action :

- 24 heures / Ingénieur Territorial
- 15 heures / Technicien Territorial
- 20 heures / Ingénieur Territorial Géomaticien

Contenu :

- Réflexion sur le protocole et réalisation d'inventaires pour certaines espèces d'intérêt communautaire

- Prises de vue géoréférencées et horodatées des habitats du site
- Suivi des placettes de gestion
- Saisie des données naturalistes via l'interface GEONATURE gérée par le SMAG du PNRML

4. Animations et communication

De façon générale, il s'agira d'informer, communiquer et sensibiliser aux actions de préservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire par le biais du site internet du site, la diffusion de supports de communication et l'organisation de manifestations destinées aux scolaires et au grand public.

Temps de travail dévolu à l'action :

- 80 heures / Ingénieur Territorial

Contenu :

- Mise à jour du site internet (bilan activité, compte-rendu de COPIL, actualités, sorties, etc.)
- Conception (repérage circuits, ateliers / supports pédagogiques, etc.) et réalisation d'au moins deux manifestations à destination du grand public ou des scolaires (animation estivale, chantier bénévole, intervention in-situ)
- Publicité (création d'affiches, diffusion sur les réseaux sociaux et moyens de communication du Parc, réalisation d'interview, etc.)
- Réflexion sur le devenir de la plaquette du site et/ou conception d'autres outils de communication

5. Réseau d'acteurs et formation

L'animateur référent du site se tiendra à jour des évolutions réglementaires liées à Natura 2000, échangera avec les autres acteurs régionaux (réseau Natura 2000 ; partenaires ; programme « Sources en action » ; plans régionaux d'actions ; stratégie régionale sur la biodiversité ; etc.) et s'assurera de la bonne complémentarité et articulation avec les autres politiques publiques.

Ce volet comprendra les échanges avec les services de l'État ainsi que des saisies dans le logiciel SIN2.

Temps de travail dévolu à l'action :

- 72 heures / Ingénieur Territorial

Contenu :

- Veille territoriale
- Participation aux réunions stratégiques
- Participation à la rédaction de documents de cadrage
- Appropriation et saisies dans SIN2

6. Pilotage de l'animation du site

Un comité de pilotage sera organisé, vraisemblablement au cours du mois de décembre 2022. Il permettra de :

- proposer un bilan des activités conduites,
- établir un état des lieux pour les projets en cours,
- présenter un programme d'activité pour la période 2023-2024 incluant un volet budgétaire.

Afin de pouvoir présenter un bilan fiable lors de ce Comité, la tenue d'un tableau de bord tout au long de la période d'animation sera assurée : enregistrement des temps de travail et des trajets, archivage des dépenses et des procédures de commande publique, élaboration de rapports et de programmes d'activité, lien avec les élus locaux et la présidence du comité de pilotage.

Temps de travail dévolu à l'action :

- 8 heures / Ingénieur Territorial coordinateur
- 32 heures / Ingénieur Territorial

Contenu :

- Échanges téléphoniques et/ou mails avec les parties prenantes à l'animation du site
- Suivi du temps de travail
- Analyse des actions à mi-parcours
- Rédaction du rapport d'activité de fin d'animation
- Réflexion sur la période d'animation suivante : Analyse des perspectives et rédaction du programme d'activité
- Préparation et animation d'un Comité de pilotage, et compte-rendu afférent